

## Article R4324-7 du Code du travail

Date de mise à jour : 16 Janvier 2024

### Notre analyse

Des arrêtés peuvent préciser les prescriptions techniques liées à l'utilisation des équipements de travail prévues aux articles R4324-1 à R4324-23 du Code du travail

## Article R4324-7 du Code du travail

Les prescriptions techniques prévues par le présent chapitre, notamment les caractéristiques des protecteurs prévus par les articles R. 4324-1 à R. 4324-3, sont précisées en tant que de besoin par des arrêtés du ministre chargé du travail ou du ministre chargé de l'agriculture selon les catégories de matériels concernées.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travail en sécurité sur  
machines à bois -  
Prescriptions techniques

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)